

nombre de livres restèrent long-temps ensevelis sous les décombrés. Après le siège, les scellés mis sur la bibliothèque furent levés pour y introduire des commissaires chargés par la Convention d'en extraire les livres et les manuscrits les plus précieux, et, comme si la ruine de cet établissement devait être complète, à peine ces enlèvements furent-ils effectués que la Bibliothèque, sans gardiens et ouverte à tous venants, fût livrée à des bataillons de volontaires que l'on y caserna et qui employèrent comme combustibles les livres qu'ils prenaient au hasard.

Enfin, des jours meilleurs vinrent à luire pour les amis des sciences et des lettres. Un représentant du peuple, Poulain-Grand-pré, prit, le 23 brumaire an IV, un arrêté qui ordonnait l'ouverture de la Bibliothèque de la ville. On rapporta alors du Monastère des Dames de Saint-Pierre tous les livres qui y avaient été déposés, et notamment ceux de la collection Adamoli qui furent placés dans la *salle Villeroy*, au fond de laquelle on suspendit le portrait du donateur.

Ainsi que l'avait prévu Adamoli, l'Académie s'était dispersée; l'autorité municipale, autant que les circonstances le lui avaient permis, avait, en l'absence forcée des légataires, veillé sur le dépôt confié à sa garde, et, grâce à sa vigilance, ce dépôt rentrait intact dans la Bibliothèque commune.

Tout s'était donc passé selon le désir du testateur; mais un jour devait venir, quoique bien éloigné encore, où ses vœux seraient dépassés, où ses livres, dignement installés dans un palais réservé aux arts et aux sciences, deviendraient le premier fonds d'une seconde Bibliothèque communale.

Réorganisée en 1800, sous la dénomination nouvelle d'*Athénée* et par les soins de M. Verninae, préfet du Rhône, l'Académie ne tarda pas à revendiquer ses droits aux livres placés, seulement à titre de dépôt, dans la grande bibliothèque; mais bien des années s'écoulèrent avant que ces richesses ne revinssent définitivement à leurs légitimes propriétaires. Ce ne fut, en effet, qu'en 1824, sous l'administration de M. Rambaud, maire de la ville et membre de la Compagnie, que l'Académie, qui avait recouvré son nom dès 1802, et avait été autorisée, en 1814, à prendre le titre d'*Aca-*